

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE SAINT-OURS TENUE LE 6 MAI DE L'AN 2024, À 19 H 30 À L'HÔTEL DE VILLE**

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de la ville de Saint-Ours tenue le 6 mai de l'an 2024, à 19 h 30 à l'Hôtel de Ville situé au 2531, rue Immaculée-Conception, à Saint-Ours.

À laquelle séance étaient présents Mesdames les conseillères et Messieurs les conseillers :

Lise Couture	Luc Bertrand
Pierre Morin	Robert Beaudreault
Robert Vallée	Sophie Poirier

Tous membres du conseil et formant quorum sous la présidence de Monsieur le Maire, Sylvain Dupuis.

Madame Pascale Dalcourt, Directrice générale & greffière-trésorière, est également présente.

1. **Ouverture de la séance**
2. **Lecture et adoption de l'ordre du jour**
3. **Adoption du procès-verbal de la séance du 8 avril 2024**
4. **Législation**
  - 4.1 Adoption du règlement 2024-272 modifiant le règlement numéro SI-1203-2009
  - 4.2 Avis de motion et adoption du premier projet de règlement numéro 2024-273 amendant le règlement de zonage numéro 2006-109
  - 4.3 Avis de motion et adoption du premier projet de règlement numéro 2024-274 - Concordance au Schéma d'aménagement de la MRC - ZPEGT cartographie
5. **Administration générale**
  - 5.1 Rapport du maire
  - 5.2 Adoption des comptes de la période
  - 5.3 Droit de préemption - Position du conseil
  - 5.4 Dépôt du rapport annuel sur l'application de la Charte
  - 5.5 Reconnaissance de l'apport des personnes handicapées dans le cadre de la Semaine québécoise des personnes handicapées
  - 5.6 Demande d'autorisation de passage - Tour CIBC Charles-Bruneau
  - 5.7 Séance du conseil d'août - Changement de date
  - 5.8 Contrat de la directrice générale - Renouvellement
6. **Sécurité publique**
  - 6.1 Acquisition d'APRIA - Entériner

- 6.2 Demande de modification au schéma de couverture de risques en sécurité incendie 2022-2026
- 7. **Transport routier**
- 7.1 Avenues Dansereau et de la Traverse - Appel d'offres - Autorisation
- 8. **Hygiène du milieu**
- 8.1 Services professionnels - Surveillance de chantier - Approbation
- 8.2 Offre de service professionnels d'ingénierie civile - Secteur Grande-Ourse
- 8.3 Demande de fonds à la MRC Pierre-De Saurel - Restauration de milieu naturel
- 9. **Santé & bien-être**
- 10. **Urbanisme & mise en valeur du territoire**
- 10.1 Demande de dérogation mineure 2024-04
- 10.2 Demande de dérogation mineure 2024-05
- 11. **Loisirs & culture**
- 11.1 Maison de la Culture - Décompte progressif - Autorisation de déboursé
- 11.2 Salle d'exposition - contrat pour les travaux - Entériner
- 11.3 Salle d'exposition - Autorisation de déboursé
- 11.4 Saint-Ours en fête - Approbation
- 11.5 MRC Pierre-De Saurel - Fonds du FRR
- 12. **Correspondances**
- 13. **Période de questions**
- 14. **Levée de l'assemblée**

2024-05-1851

1. **OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Il est proposé par le conseiller Robert Beaudreault  
Appuyé par le conseiller Pierre Morin  
et il est résolu unanimement

Le président d'assemblée constate le quorum et ouvre la séance à 19 h 30.

Sept (7) personnes étaient présentes.

2024-05-1852

2. **LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par la conseillère Lise Couture  
Appuyée par le conseiller Robert Vallée  
et il est résolu unanimement

D'ADOPTER l'ordre du jour tel que présenté.

2024-05-1853

3. **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 8 AVRIL 2024**

Il est proposé par le conseiller Robert Beaudreault  
Appuyé par le conseiller Luc Bertrand  
et il est résolu unanimement

D'ADOPTER le procès-verbal de la séance ordinaire du 8 avril 2024 tel que déposé.

Tous les membres présents ont reçu la documentation dans les délais prescrits et en dispense la lecture.

4. **LÉGISLATION**

2024-05-1854

4.1. **ADOPTION DU RÈGLEMENT 2024-272 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO SI-1203-2009**

CONSIDÉRANT QU'avis de motion a été donné à la séance ordinaire du 8 avril 2024 et que le projet a été déposé à la même séance;

CONSIDÉRANT que les élus ont reçu copie du présent règlement dans les délais prévus, qu'ils affirment en avoir pris connaissance et qu'ils renoncent à sa lecture ;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par la conseillère Sophie Poirier  
Appuyé par la conseillère Lise Couture  
et il est résolu unanimement

QUE le Conseil adopte le règlement numéro 2024-272 modifiant le règlement numéro SI-1203-2009.

L'objet de ce règlement est de mettre à jour la tarification des incendies pour les interventions dans le cadre d'incendie de véhicule des non-résidents.

**2024-05-1855**

**4.2. AVIS DE MOTION ET ADOPTION DU PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 2024-273 AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 2006-109**

Avis de motion est donné par Robert Beaudreault, conseiller, qu'il présentera pour adoption à une séance subséquente et dépose à la présente séance le projet de règlement 2024-273 amendant le règlement de zonage numéro 2006-109.

CONSIDÉRANT QUE la ville de Saint-Ours a adopté le règlement de zonage n° 2006-109;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a le pouvoir, en vertu de la loi, de modifier son règlement de zonage;

CONSIDÉRANT QU'il est opportun d'ajouter le libellé concernant les essences d'arbres prohibés;

CONSIDÉRANT QU'il est opportun d'ajouter le libellé concernant les normes d'implantation pour les arbres;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par le conseiller Robert Beaudreault  
Appuyé par le conseiller Luc Bertrand  
et il est résolu unanimement

QUE le Conseil adopte le premier projet de règlement numéro 2024-273 amendant le règlement de zonage numéro 2006-109.

**2024-05-1856**

**4.3. AVIS DE MOTION ET ADOPTION DU PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 2024-274 - CONCORDANCE AU SCHEMA D'AMÉNAGEMENT D'URBANISME**

Avis de motion est donné par Lise Couture, conseillère, qu'elle présentera pour adoption à une séance subséquente et dépose à la présente séance le projet de règlement 2024-274 amendant le règlement de zonage numéro 2006-109.

CONSIDÉRANT QUE la ville de Saint-Ours a adopté un règlement de zonage afin de gérer les usages et l'aménagement de son territoire;

CONSIDÉRANT QUE le Schéma d'aménagement révisé de la MRC de Pierre-De Saurel a été modifié par le règlement 298-19 ;

CONSIDÉRANT QUE la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* permet à une municipalité de modifier ce règlement;

CONSIDÉRANT QUE conformément à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, la Municipalité doit modifier son règlement de zonage afin d'assurer la concordance au Schéma d'aménagement révisé modifié de la MRC de Pierre-De Saurel;

CONSIDÉRANT QUE ce règlement n'est pas assujéti à l'approbation des personnes habiles à voter puisqu'il s'agit d'un exercice de concordance;

## EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par le conseiller Robert Beaudreault  
Appuyé par la conseillère Sophie Poirier  
et il est résolu unanimement

Le conseiller Pierre Morin demande le vote du conseil;  
- Vote Pour : 3  
- Vote Contre : 3

QUE le Conseil rejette la proposition.

Le maire dépose son veto sur la question le 7 mai 2024.

## 5. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

### 5.1. RAPPORT DU MAIRE

2024-05-1857

### 5.2. ADOPTION DES COMPTES DE LA PÉRIODE

Il est proposé par la conseillère Lise Couture  
Appuyé par la conseillère Sophie Poirier  
et il est résolu unanimement

D'APPROUVER la liste des comptes déposée en date du 6 mai 2024 pour la somme totale de 451 117,10 \$ à même le budget 2024 et d'en autoriser leur paiement.

Je, Pascale Dalcourt, directrice générale et greffière-trésorière, certifie qu'il y a des fonds disponibles dans les postes budgétaires.

<b>Ville de Saint-Ours</b>		
<b>Liste des comptes payables</b>		
<b>au 6 mai 2024</b>		
<b>DÉPENSES DU MOIS</b>	<b>DÉBOURSÉS</b>	<b>À PAYER</b>
<b>Administration générale</b>		
Conseil municipal	1 148,73 \$	- \$
Application de la loi	121,22 \$	- \$
Gestion financière & administrative	5 280,51 \$	- \$
Évaluation	9 418,38 \$	- \$
Hôtel de Ville	529,90 \$	- \$
<b>Sécurité publique</b>		
Service de prévention incendie	10 323,73 \$	- \$
Sécurité civile	292,85 \$	- \$
<b>Transport routier</b>		
Voirie municipale	10 506,10 \$	- \$
Déneigement	33 383,59 \$	- \$
Éclairage des rues	532,03 \$	- \$

<b>Hygiène du milieu</b>		
Approvisionnement & traitement eau potable	42 564,00 \$	- \$
Réseau distribution d'eau potable	258,00 \$	- \$
Traitement eaux usées - St-Ours-St-Roch	4 556,99 \$	- \$
Réseau d'égouts & station de pompage	392,06 \$	- \$
Usine d'épuration (Secteur Grande-Ourse)	583,20 \$	- \$
Matières résiduelles	16 582,34 \$	- \$
<b>Santé &amp; bien-être</b>		
Aide communautaire	263,75 \$	- \$
<b>Aménagement, urbanisme et zonage</b>		
Urbanisme et zonage	630,23 \$	- \$
<b>Loisirs et culture</b>		
Administration & activités récréatives	2 692,62 \$	- \$
Camp de jour	258,56 \$	- \$
Centre des loisirs - Richard-Gosselin	2 742,60 \$	- \$
Chalet, terrain des loisirs & parcs	1 453,79 \$	- \$
Activités culturelles - Centre Parois. Léo-Cloutier	634,78 \$	- \$
Activités culturelles - Bibliothèques	2 152,85 \$	- \$
Activités culturelles - Maison de la Culture	1 602,13 \$	- \$
<b>Financement</b>		
Dette à long terme	35 381,74 \$	- \$
<b>Immobilisations</b>		
Immobilisations	48 172,06 \$	120 112,79 \$
<b>DAS - RRS - Ass. Coll.</b>	32 402,26 \$	- \$
<b>Salaires nets</b>	42 430,25 \$	- \$
<b>TPS à recevoir</b>	6 166,44 \$	5 720,35 \$
<b>TVQ à recevoir</b>	6 120,22 \$	5 706,05 \$
<b>TOTAL DES DÉPENSES</b>	<b>319 577,91 \$</b>	<b>131 539,19 \$</b>

2024-05-1858

### 5.3. DROIT DE PRÉEMPTION - POSITION DU CONSEIL

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Saint-Ours a adopté le règlement numéro 2022-252 sur le droit de préemption;

CONSIDÉRANT QUE le 2 mai 2023, la Ville a émis l'avis d'assujettissement pour l'immeuble connu et désigné comme étant le lot numéro 3 732 055 du Cadastre du Québec;

CONSIDÉRANT QU'une offre d'achat a été déposée sur le cadastre et copie reçue à la Ville le lundi, 29 avril 2024;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par le conseiller Pierre Morin  
Appuyé par la conseillère Lise Couture  
et il est résolu unanimement

QUE le conseil demande à radier le droit de préemption sur cette propriété auprès du notaire Me Patrick Lesieur.

#### **5.4. DÉPÔT DU RAPPORT ANNUEL SUR L'APPLICATION DE LA CHARTE**

La directrice générale dépose le rapport annuel sur l'application de la Charte de la langue française au Ministère de la Langue française conformément à la loi en vigueur.

**2024-05-1859**

#### **5.5. RECONNAISSANCE DE L'APPORT DES PERSONNES HANDICAPÉES DANS LE CADRE DE LA SEMAINE QUÉBÉCOISE DES PERSONNES HANDICAPÉES**

CONSIDÉRANT l'importance pour le conseil municipal d'assurer aux personnes handicapées, un milieu de vie de qualité;

CONSIDÉRANT que les municipalités peuvent jouer un rôle important pour lutter contre les préjugés à l'égard des personnes handicapées;

CONSIDÉRANT que 21 % de la population de 15 ans et plus au Québec a une incapacité (ou plusieurs) selon l'*Enquête canadienne sur l'incapacité de 2022*;

CONSIDÉRANT que la Semaine québécoise des personnes handicapées se déroulera du 1er au 7 juin 2024;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par la conseillère Sophie Poirier  
Appuyé par le conseiller Robert Vallée  
et il est résolu unanimement

QUE la ville de Saint-Ours souligne l'apport des personnes handicapées à la vie sociale, économique et culturelle de la ville dans le cadre de la Semaine québécoise des personnes handicapées.

**2024-05-1860**

#### **5.6. DEMANDE D'AUTORISATION DE PASSAGE - TOUR CIBC CHARLES-BRUNEAU**

CONSIDÉRANT QUE la Ville a reçu une demande d'autorisation de passage sur son territoire pour le Tour CIBC Charles-Bruneau (ci-après le Tour) le 18 avril 2024;

CONSIDÉRANT QUE le Tour prévoit son passage le vendredi, 5 juillet 2024;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par la conseillère Sophie Poirier  
Appuyé par le conseiller Robert Beaudreault  
et il est résolu unanimement

QUE le Conseil autorise le passage du Tour sur son territoire.

**2024-05-1861**

**5.7. SÉANCE DU CONSEIL D'AOÛT - CHANGEMENT DE DATE**

CONSIDÉRANT QUE la séance du mois d'août 2024 avait été planifiée pour se tenir le 12 août 2024;

CONSIDÉRANT les vacances des élus et l'absence de quorum à cette date;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de modifier la date de la séance;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par le conseiller Pierre Morin  
Appuyé par le conseiller Robert Beaudreault  
et il est résolu unanimement

QUE la séance du conseil du mois d'août se tienne le lundi, 5 août 2024.

**2024-05-1862**

**5.8. CONTRAT DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE -  
RENOUVELLEMENT**

CONSIDÉRANT la résolution numéro 2021-11-1043 par laquelle le contrat a été donné à la directrice générale;

CONSIDÉRANT QUE la résolution fait état d'un contrat de 30 mois au lieu de 36, incluant la période de probation;

CONSIDÉRANT QUE le terme du contrat viendrait à échéance en juin 2024;

CONSIDÉRANT la volonté du conseil de retenir les services de Mme Pascale Dalcourt à titre de directrice générale et greffière-trésorière;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par la conseillère Sophie Poirier  
Appuyé par le conseiller Pierre Morin  
et il est résolu unanimement

QUE le conseil renouvelle le contrat de travail de Mme Pascale Dalcourt pour une période de 72 mois, soit au 6 juin 2030, selon les termes et conditions établis;

D'AUTORISER le maire à signer le contrat pour et au nom de la Ville.

**6. SÉCURITÉ PUBLIQUE**

**2024-05-1863**

**6.1. AQUISITION D'APRIA - ENTÉRINER**

CONSIDÉRANT la résolution numéro 2023-11-1719 autorisant la dépense de 103 640 \$ pour l'acquisition d'appareil respiratoire;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par la conseillère Lise Couture  
Appuyé par le conseiller Robert Vallée  
et il est résolu unanimement

D'ENTÉRINER la dépense prévue au budget 2024 pour l'acquisition des appareils.

**2024-05-1864**

## **6.2. DEMANDE DE MODIFICATION AU SCHÉMA DE COUVERTURE DE RISQUES EN SÉCURITÉ INCENDIE 2022-2026**

CONSIDÉRANT le Schéma de couverture de risques en sécurité incendie adopté par la MRC Pierre-De Saurel en vigueur;

CONSIDÉRANT QU'après étude de celui-ci, certaines corrections et/ou mises à jour sont nécessaires;

CONSIDÉRANT QUE la page 9 doit être mise à jour suite à l'adoption de nouveaux règlements;

CONSIDÉRANT QUE des corrections doivent être apportées aux pages 13, 17 et 39-40 du Schéma afin de représenter fidèlement la situation de la ville de Saint-Ours;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par le conseiller Robert Vallée  
Appuyé par le conseiller Luc Bertrand  
et il est résolu unanimement

QUE le conseil autorise la transmission de la demande de modification au schéma de couverture de risques en sécurité incendie à la MRC Pierre-De Saurel par le directeur incendie, M. Jean-Michel Simonot.

## **7. TRANSPORT ROUTIER**

**2024-05-1865**

### **7.1. AVENUES DANSEREAU ET DE LA TRAVERSE - APPEL D'OFFRES - AUTORISATION**

**Sylvain Dupuis se retire pour ce point et Robert Vallée préside.**

CONSIDÉRANT QUE la Ville désire procéder à la réfection des avenues Dansereau et de la Traverse en 2024;

CONSIDÉRANT l'estimation de l'ingénieur Luc Brouillette;

CONSIDÉRANT QUE ces travaux sont nécessaires pour assurer la continuité des services essentiels;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par le conseiller Robert Beaudreault  
Appuyé par la conseillère Lise Couture  
et il est résolu unanimement

D'AUTORISER la directrice générale à procéder à un appel d'offres sur le SEAO pour ces deux avenues.

**Sylvain Dupuis reprend son siège.**

## **8. HYGIÈNE DU MILIEU**

**2024-05-1866**

### **8.1. SERVICES PROFESSIONNELS - SURVEILLANCE DE CHANTIER - APPROBATION**

CONSIDÉRANT les travaux à venir pour la mise à niveau de la station d'épuration des eaux usées avec un délai de réalisation d'environ 2 mois;

CONSIDÉRANT QUE ces travaux requièrent une surveillance bureau et chantier;

CONSIDÉRANT l'offre de service de FD Expert Conseil Inc. no 2024-149;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par la conseillère Lise Couture  
Appuyé par le conseiller Luc Bertrand  
et il est résolu unanimement

D'ACCEPTER l'offre de services de FD Expert Conseils inc., tel que soumis le 24 avril 2024.

**2024-05-1867**

### **8.2. OFFRE DE SERVICE PROFESSIONNELS D'INGÉNIERIE CIVILE - SECTEUR GRANDE-OURSE**

CONSIDÉRANT QUE le conseil a tenu deux rencontres avec les citoyens du secteur Grande-Orse afin de connaître leur intérêt au raccordement à la station de traitement des eaux usées;

CONSIDÉRANT QUE, à la lumière des sommes estimées, le conseil a demandé un vote à main levée afin de connaître le pouls des propriétaires avant de continuer les démarches;

CONSIDÉRANT QUE les propriétaires étaient en faveur du projet;

CONSIDÉRANT QUE l'étude préliminaire a été réalisée par FD Expert-conseil en 2023;

CONSIDÉRANT l'offre de service professionnel en ingénierie civile faite le 24 avril 2024 par FD Expert-conseil pour le mandat;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par le conseiller Robert Beaudreault  
Appuyé par le conseiller Robert Vallée  
et il est résolu unanimement

QUE le conseil octroi le mandat à FD Expert-conseil et autorise le maire et la directrice générale à signer pour et au nom du conseil le contrat.

**2024-05-1868**

**8.3. DEMANDE DE FONDS À LA MRC PIERRE-DE SAUREL -  
RESTAURATION DE MILIEU NATUREL**

CONSIDÉRANT le Plan régional pour la conservation des milieux humides et hydriques (PRMHH) de la MRC Pierre-De Saurel;

CONSIDÉRANT QU'en septembre 2020, le Conseil de la MRC Pierre-De Saurel a élargi le mandat pour y intégrer tous les milieux naturels, devenant ainsi le Plan régional des milieux naturels (PRMN);

CONSIDÉRANT QUE des fonds sont disponibles pour la conservation et l'utilisation durable de ces milieux;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par la conseillère Sophie Poirier  
Appuyé par le conseiller Pierre Morin  
et il est résolu unanimement

QUE la ville de Saint-Ours demande une contribution financière de 10 000 \$ à la MRC Pierre-De Saurel dans le cadre de ce fonds.

**9. SANTÉ & BIEN-ÊTRE**

**10. URBANISME & MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE**

**2024-05-1869**

**10.1. DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE 2024-04**

CONSIDÉRANT QUE la demande dérogation a été déposée le 1er mars 2024;

CONSIDÉRANT QUE le demandeur désire modifier les lots 3 734 625, 3 732 174 et 3 732 182 en deux;

CONSIDÉRANT QUE le projet consiste à ajouter une résidence sur le lot projeté ;

CONSIDÉRANT QUE le lot projeté no 1 doit respecter les normes de lotissement concernant les lots riverains et partiellement desservis;

CONSIDÉRANT QUE les lots riverains partiellement desservis doivent avoir une superficie de 2 000 mètres carrés et une largeur de 30 mètres;

CONSIDÉRANT QUE le projet de lotissement n'est pas conforme en raison de la non-conformité au niveau de la largeur au lot 3 732 174 (lot projeté no 1);

CONSIDÉRANT QUE la non-conformité représente un manque de 3.69 mètres;

CONSIDÉRANT QUE le projet de lotissement n'est pas conforme en raison de la non-conformité au niveau de la superficie du lot 3 732 174 (lot projeté no 1);

CONSIDÉRANT QUE la non-conformité représente un manque de 313 mètres carrés au niveau de la superficie;

CONSIDÉRANT QUE le lot projeté no 2 est conforme à la réglementation en vigueur;

CONSIDÉRANT QUE la dérogation sera de 3.69 mètres et de 313 mètres carrés;

CONSIDÉRANT QUE physiquement parlant, la dérogation n'est pas apparente;

CONSIDÉRANT QUE les dérogations ne portent pas atteinte à la jouissance des propriétaires avoisinants;

CONSIDÉRANT QUE la dérogation mineure respecte les objectifs du Plan d'urbanisme;

CONSIDÉRANT QUE la dérogation porte un préjudice sérieux au demandeur;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par le conseiller Robert Beaudreault  
Appuyé par le conseiller Robert Vallée  
et il est résolu unanimement

QUE le conseil suive la recommandation du CCU et accepte la dérogation mineure selon les termes suivants:

- Largeur du lot projeté no 1 est de 26.31 mètres (3.69 mètres) ;
- La superficie du lot projeté no 1 est de 1687 mètres carrés (313 mètres).

**2024-05-1870**

## **10.2. DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE 2024-05**

CONSIDÉRANT QUE la demande dérogation a été demandée le 3 avril 2024;

CONSIDÉRANT QUE les demandeurs désirent construire un 4 logis;

CONSIDÉRANT QUE les demandeurs ont déposé tous les plans relatifs au projet;

CONSIDÉRANT QUE le projet respecte les normes au niveau de l'implantation;

CONSIDÉRANT QUE le projet nécessite des cases de stationnement pour chacun des logements;

CONSIDÉRANT QUE l'aire de stationnement proposée est non conforme;

CONSIDÉRANT QUE l'article 9.1.1 d) du Règlement de zonage no 2006-109 mentionne que l'aire de stationnement, en cour avant, doit avoir une superficie de 30 % et moins;

CONSIDÉRANT QUE le projet déposé, il est question d'une aire de stationnement de 58.68 %;

CONSIDÉRANT QUE l'aire de stationnement projeté ne peut être diminuée en raison du nombre de logements projeté;

CONSIDÉRANT QUE la dérogation mineure demandée sera de 28.68 % afin de permettre l'aire de stationnement;

CONSIDÉRANT QUE la dérogation mineure ne porte pas atteinte à la jouissance du voisinage;

CONSIDÉRANT QUE la dérogation mineure respecte les objectifs du Plan d'urbanisme;

CONSIDÉRANT QUE la dérogation porte un préjudice sérieux au demandeur;

CONSIDÉRANT QUE la dérogation mineure n'est pas dans une zone de contrainte naturelle;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par le conseiller Pierre Morin  
Appuyé par la conseillère Lise Couture  
et il est résolu unanimement

QUE le conseil suive la recommandation du CCU et accepte la dérogation mineure pour une aire de stationnement d'une superficie de 427.35 mètres carrés (56.68 %) en cour avant.

## **11. LOISIRS & CULTURE**

### **2024-05-1871**

#### **11.1. MAISON DE LA CULTURE - DÉCOMPTE PROGRESSIF - AUTORISATION DE DÉBOURSÉ**

CONSIDÉRANT l'octroi de contrat à Maçonnerie Rainville et Frères inc pour les travaux de restauration à la Maison de la Culture et la réception du décompte progressif;

CONSIDÉRANT la recommandation de l'architecte Denis Clermont;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par le conseiller Luc Bertrand  
Appuyé par le conseiller Robert Vallée  
et il est résolu unanimement

D'AUTORISER le paiement de 20 895.21 \$ taxes incluses à Maçonnerie Rainville et Frères Inc.

### **2024-05-1872**

#### **11.2. SALLE D'EXPOSITION - CONTRAT POUR LES TRAVAUX - ENTÉRINER**

CONSIDÉRANT le désir de la Ville d'utiliser à son plein potentiel la Maison de la Culture;

CONSIDÉRANT QU'une pièce au 2<sup>e</sup> étage est libre et possède un accès direct à l'ascenseur et une salle de bain;

CONSIDÉRANT la soumission de Southière Construction Inc pour rénover cette pièce pour en faire une salle d'exposition et la salle de bain afin de la rendre accessible à tous;

CONSIDÉRANT la subvention du Ministère des Affaires Municipales Volet 4;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par le conseiller Robert Beaudreault  
Appuyé par le conseiller Pierre Morin  
et il est résolu unanimement

D'ENTÉRINER le contrat à Southière Construction Inc selon la soumission reçue.

**2024-05-1873**

### **11.3. SALLE D'EXPOSITION - AUTORISATION DE DÉBOURSÉ**

CONSIDÉRANT la résolution précédente pour laquelle le conseil entérine le contrat pour l'octroi des contrats pour la création d'une salle d'exposition au 2<sup>e</sup> étage de la Maison de la Culture;

CONSIDÉRANT la facturation de l'entrepreneur pour les travaux encourus;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par le conseiller Robert Beaudreault  
Appuyé par le conseiller Pierre Morin  
et il est résolu unanimement

D'AUTORISER le paiement de la première facture reçue.

**2024-05-1874**

### **11.4. SAINT-OURS EN FÊTE - APPROBATION**

CONSIDÉRANT QUE Saint-Ours en fête aura lieu en aout 2024 et que le comité d'organisation souhaite offrir un spectacle en soirée aux citoyens;

CONSIDÉRANT l'offre de spectacle de Rick Hugues;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par la conseillère Lise Couture  
Appuyé par le conseiller Luc Bertrand  
et il est résolu unanimement

D'APPROUVER la dépense de 6 500 \$ plus taxes applicables à Hugues, Arts et Spectacles inc.

**2024-05-1875**

### **11.5. MRC PIERRE-DE SAUREL - FONDS DU FRR**

CONSIDÉRANT QUE des sommes sont disponibles pour la ville de Saint-Ours dans le cadre du FRR volet 2;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de demander cette somme afin de compléter le projet du gym communautaire;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par la conseillère Sophie Poirier

Appuyé par le conseiller Robert Vallée  
et il est résolu unanimement

QUE le Conseil demande à la MRC Pierre-De Saurel le montant de 58 000 \$ dans  
le cadre du FRR volet 2.

12. **CORRESPONDANCES**

13. **PÉRIODE DE QUESTIONS**

2024-05-1876

14. **LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

À 20 h 30, l'ordre du jour étant épuisé,

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par la conseillère Sophie Poirier  
Appuyée par la conseillère Lise Couture  
et il est résolu unanimement

QUE la séance soit levée.

---

Sylvain Dupuis,  
Maire

---

Pascale Dalcourt,  
Directrice générale & greffière-  
trésorière

*Je, Sylvain Dupuis, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature, par moi, de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 53 de la Loi sur les cités et villes.*